

Le premier ensemble institutionnel complet

Le 1^{er} décembre dernier le Traité de Lisbonne est entré en vigueur.

Ce Traité dote l'Europe de son premier ensemble institutionnel complet, vingt ans après la chute du mur de Berlin.

Depuis le Traité d'Union européenne de 1991, beaucoup de choses ont changé en Europe : l'Union européenne a accueilli les Etats jusque là étouffés sous la chape de plomb du bloc soviétique. Elle est devenue un ensemble paisible et actif, mieux connu et respecté dans le monde.

En tant que première puissance commerciale dans le monde et avec l'euro comme 2^{ème} monnaie mondiale, l'Union est devenue un acteur global avec lequel il faut compter désormais sur la scène internationale.

Qui aurait cru à un tel exploit il y a vingt ans ?

Vingt ans, c'est d'ailleurs à peu près la durée de chacune des grandes étapes qui ont marqué la construction européenne :

- de 1950 à 1970 : mise en place du marché commun et de la Communauté européenne,
- de 1970 à 1990 : pose des jalons de l'Union politique et de l'Euro, création du Conseil européen, élection du Parlement européen au suffrage universel, mise en place du système monétaire européen. Dans toutes ces avancées, la contribution de mon ami Helmut Schmidt a été éminente,
- et enfin, de 1990 à 2009 : grand élargissement, et première tentative constitutionnelle européenne.

2009 clôt ainsi une période de grands bouleversements en Europe.

Période marquée par des difficultés, des moments de ratés dans le moteur.

Après la mise en place du Traité de Nice, dont les rédacteurs eux-mêmes s'accordent à relever la médiocrité, l'Europe a du faire face à un élargissement insuffisamment préparé sur le plan politique, les institutions européennes n'ayant pas été adaptées en temps utile. Elle s'est mise à douter d'elle-même, ces dernières années.

L'émotion est d'autant plus grande de voir enfin **entrer en vigueur le nouveau "traité institutionnel"**, car celui-ci contient les outils propres à faire des Institutions les acteurs de notre avenir. Des acteurs plus efficaces et plus compréhensibles à la fois.

Quels sont ces nouveaux outils ?

Les deux les plus visibles et qui donneront à l'Europe son vrai visage et sa voix sont :

- **le Président du Conseil européen**, élu pour 2 ans et demi renouvelable une fois,
- et **le haut représentant**, qui sera bientôt considéré par l'opinion comme le ministre des affaires étrangères de l'Union qui deviendra, à long terme, la cheville ouvrière de la politique étrangère européenne, et dont la voix devra faire connaître la position commune des Européens.

Si l'on ajoute à ces deux réformes, celles d'une définition plus précise des compétences, celle du passage de nombreux domaines à la majorité qualifiée, celle des pouvoirs renforcés du Parlement européen, et celle du contrôle du principe de subsidiarité par les Parlements nationaux, **nous disposons des instruments indispensables pour un fonctionnement plus démocratique et plus efficace de l'Union européenne.**

Inutile de rappeler que ces dispositions, qui ont trouvé leur inspiration au sein de la Convention européenne, sont **le fruit d'une méthode de travail elle-même exemplaire en termes de démocratie** : c'est la première fois qu'une Convention réunissait les représentants de toutes les sphères impliquées du pouvoir et de la société civile. Le souvenir du travail avec les Conventionnels me remplit d'ailleurs toujours de gratitude et de joie.

Que sera l'Europe dans vingt ans ? Sera-t-elle devenue un acteur à part entière des affaires de la planète, et à la hauteur des enjeux qui l'attendent ?